

Société Civile Professionnelle d'Avocats CBF

Cet état prévisionnel est destiné à l'information du client.
Seules les demandes de provisions et notes d'honoraires
sont à régler.

Metz, le 29 avril 2026

ETAT PREVISIONNEL DE FRAIS ET HONORAIRES

PROCEDURE TRIBUNAL JUDICIAIRE EN DEMANDE – JOUR FIXE

Ouverture de dossier 350,00 €

PROCEDURE : TRIBUNAL JUDICIAIRE – JOUR FIXE

Etude du dossier, rédaction de la requête aux fins	
D'être autorisé à assigner à jour fixe	350,00 €
Présentation de la requête	350,00 €
Etude du dossier, rédaction de l'assignation	2 100,00 €
Eventuel mémoire complémentaire	PM
Préparation et rédaction des cotes de plaidoirie	350,00 €
Audiences	525,00 €
Honoraires de vacation	1 400,00 €
Eventuellement certificat de non appel	<u>PM</u>
Sous-total	<u>5 075,00 €</u>

TOTAL HT 5 425,00 €

SOUS TOUTES RESERVES OU OMISSION

AVOCAT

En sus selon convention : UV 1^{ER} JANVIER 2026 : 350,00 € HT

- ✎ Rendez-vous
- ✎ Procédure (Eventuelles conclusions 1 à 2 UV - certificat de non appel , etc ...)
- ✎ Débours (Frais de copies, frais postaux, frais de signification, etc.)
- ✎ Honoraires par partie supplémentaire majorés de ¼.
- ✎ Honoraires de résultat – 2,5 % à 7,50 % selon la convention d'honoraires